

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an... Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus... Le prix des Abonnements est payable d'avance...

INSERTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers... On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces... Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Table with 2 columns: COURSES DES BONS & ACTIONS, 2 NOVEMBRE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), 3 NOVEMBRE (Service gouvernemental), 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0).

(Service particulier du Journal de Roubaix). Au moment où nous mettons sous presse nous n'avons pas encore reçu les cours du jour

Table with 2 columns: Actions, Banque de France, Société générale, Crédit foncier de France, Chemins autrichiens, Lyon, Est, Ouest, No. 1, Midi, Suez, Péruvien, Actions Banque ottomane (ancienne), Banque ottomane (nouvelle), Londres cour, Crédit Mobilier, Turc.

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix).

New-York, 2 novembre. Change sur Londres, 4.79; change sur Paris, 422 1/2. Valeur de l'or, 115 7/8. Café good fair, (la livre) 19 3/4. Marché good Calcutta, (la livre) 20 1/4. Marché calme. Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C^o représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbrennes: Havre, 3 novembre. Cotons: Ventes 200 b. Marché très-calme, soutenu. Liverpool, 3 novembre. Cotons: Ventes 10,000 b. Calme, sans changement. New-York, 3 novembre. Férié hier. Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix: Liverpool, 3 novembre. Cotons: Ventes 10,000 b. Marché livrable difficilement soutenu. Havre, 3 novembre. Cotons: Ventes 400 b. Marché calmes inchangés. Manchester, 3 novembre. Calme. New-York, 3 novembre. Férié.

ROUBAIX 3 NOVEMBRE 1875.

Bulletin du jour L'Assemblée nationale reprendra demain ses travaux. La première séance aura une grande importance et M. Buffet a eu soin, lors de la dernière réunion de la commission de permanence, de faire connaître ses intentions sur la fixation de l'ordre du jour, afin d'engager les députés à se trouver à leur poste dès le 4 novembre. Nous espérons qu'aucun des députés de notre région ne manquera à l'appel. Paris-Journal dit que les radicaux de la Gironde ont tenu dimanche, à Bordeaux, une réunion privée, dans la-

quelle les six députés républicains du département ont pris la parole et défendu leur programme, qui est celui de M. Gambetta. Nous recevons quelques renseignements sur ce qui s'est passé dans cette réunion, qui avait pour théâtre la salle du Cirque, et sur une autre réunion que les intransigeants ont tenue le même jour et à la même heure dans la salle de bal du Petit Fresquet. C'est la première fois que les deux grandes fractions du radicalisme se rencontraient sur le même terrain et devant le même public. Il en est résulté une espèce de tournoi dans lequel les frères ennemis se sont battus à armes peu courtoises et qui permet de mesurer la férocité de la lutte qui ne manquera pas d'éclater entre eux le jour où les radicaux auraient réussi à mettre de nouveau la main sur le pouvoir. Dans la réunion de la salle du Cirque, MM. Simiot, Caduc, Guépin, Fourcand, qui dirigent le clan gambettiste, ont condamné avec énergie les moyens que le parti intransigeant veut employer pour faire triompher sa politique, tout en reconnaissant, et M. Caduc l'a formellement déclaré, qu'entre M. Naquet et M. Gambetta il y avait entente parfaite, sur le fond de la doctrine. Tandis que les radicaux transactionnistes prôneraient ainsi dans la salle du Cirque, devant l'aristocratie radicale, car il y a maintenant dans le parti une aristocratie et une démocratie, les intransigeants, réunis au nombre de plus de 3,000 dans la salle du Petit Fresquet se délectaient de la prose épistolaire de M. Louis Blanc, qui leur avait adressé une seconde édition de sa lettre aux citoyens d'Avignon, et applaudissaient leur prophète M. Naquet. M. Naquet n'y a pas été de main morte. Il a dirigés les diables les plus violents contre Gambetta, l'accusant de sacrifier les principes à son ambition, de vouloir se faire une légende et une popularité personnelles. A ce moment, un petit groupe de gambettistes mêlé à l'auditoire a fait entendre les cris de: « Vive Gambetta! à la porte l'orateur! » Il s'en suivit un tumulte indescriptible; l'immense majorité de l'Assemblée a pris parti contre les interrupteurs, et M. Naquet, reprenant la parole a redoublé la violence de ses attaques contre M. Gambetta. Il a déclaré qu'en 93, les montagnards ont sauvé la France, que les girondins, étaient en train de perdre, et cette affirmation non-seulement n'a soulevé aucune protestation devant un public bordelais, mais elle a été applaudie à outrance. Si nous en devons croire une dépêche publiée par un de nos confrères, M. Naquet aurait terminé par un véritable appel à l'insurrection, en disant que si le futur Sénat ne marchait pas d'accord avec la majorité radicale de la prochaine Assemblée, il faudrait se souvenir des barricades de Juillet. Les dépêches qui nous apportent le compte-rendu résumé de cette réunion constatent que le discours de M. Naquet a produit à Bordeaux la plus grande sensation. Nous le comprenons sans peine, et nous ne doutons pas qu'il ne soit destiné à provoquer dans toute la France de sérieuses et salutaires réflexions. Le Monde publie en tête de ses colonnes une note qui nous paraît avoir une certaine importance: « La question du scrutin de liste ou d'arrondissement grandit et grossit à

vue d'œil: ce n'est plus seulement une question qui intéresse l'avenir de notre pays par l'admission ou le rejet, dans une loi organique, d'une disposition révolutionnaire. Elle est devenue au premier chef une question ministérielle, et plus que cela, une question gouvernementale. En cet état, on comprend la curiosité avec laquelle on interroge, à la veille de la rentrée de l'Assemblée nationale, les pensées et les intentions des groupes parlementaires qui ne se sont pas encore prononcés: tel est le groupe bonapartiste, qui se tait et qui hésite, ne cherchant qu'à vendre son vote; tel est aussi le groupe de l'Extrême-Droite, qui ne s'est point encore déclaré, mais pour d'autres raisons. Des renseignements encore incomplets, mais dignes de confiance, nous permettent de croire que l'Extrême-Droite votera en grande majorité le scrutin d'arrondissement. La question n'a jamais été pour nous douteuse; à part quelques votes, qui pourront s'expliquer par des considérations diverses, la majorité des voix de l'Extrême-Droite est certainement acquise au mode de scrutin le plus favorable aux intérêts du parti conservateur. Pour se convaincre qu'il en doit être ainsi, il suffit de poser la question comme elle doit l'être, c'est-à-dire franchement, et pour ainsi dire comme un cas de conscience: Est-il possible, en effet, à des royalistes de considérer la question du scrutin de liste comme une question de pure tactique parlementaire, d'un intérêt éphémère et médiocre, pour laquelle le oui et le non sont également licites? Est-il permis à des royalistes qui reconnaissent, in petto, que le scrutin d'arrondissement est en théorie aussi bien qu'en pratique préférable au scrutin de liste, de voter pour le scrutin de liste? Est-il permis aux députés de l'Extrême-Droite de voter pour le scrutin de liste, sous le prétexte que nous n'avons pas le gouvernement naturel de la France: la royauté traditionnelle et légitime, laquelle alors comporterait nécessairement le scrutin d'arrondissement? Est-il permis à ces mêmes députés de voter contre le scrutin d'arrondissement, in odium auctoris, c'est-à-dire par crainte que le Centre-Droit, qui préfère le scrutin d'arrondissement, n'ait en vue qu'un intérêt électoral égoïste, et même un intérêt hostile à la royauté légitime? Est-il permis, enfin, de voter le scrutin de liste quand on sait: que ce vote renversera le ministère actuel, à la grande joie et au profit des radicaux, avec lesquels on aura fait ainsi cause commune; que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon sera très ébranlé, si non renversé par ce coup; que le scrutin de liste amènera, plus que le scrutin d'arrondissement, des élections radicales, et, par suite, des crises extrêmement graves pour l'existence et l'honneur de notre pays; que le scrutin de liste, bien que trompant parfois, dans les circonstances exceptionnelles, les calculs du parti radical, appartient pleinement à ses doctrines et à ses pratiques; quand on sait enfin, que si M. le comte de Chambord laisse les députés royalistes libres de voter comme bon leur semble, il a néanmoins déclaré ses préférences pour le scrutin d'arrondissement? La question ainsi posée et réduite à ses termes essentiels est résolue d'a-

vance, et l'on comprend pourquoi, même à défaut de renseignements, il est possible de prévoir le vote de la majorité de l'Extrême-Droite. Son patriotisme, son honnêteté et son sens politiques ne permettent point le doute; les réticences où se complaisent, sur cette question, certains esprits, ne cachent qu'un jeu peu avouable, ou pas de jeu du tout. LETTRES DE PARIS Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, 2 novembre. La coalition des gauches paraît vouloir braver un dénouement: voilà pourquoi elle ajournerait l'interpellation sur la politique générale du gouvernement et se désolait à aborder, sans retard, la seconde lecture de la loi électorale, afin de hâter la dissolution et l'époque des élections générales. Il est bruit d'un coup de théâtre qui se produirait à l'Assemblée, aussitôt après le vote de la loi électorale. On en parle vaguement dans le monde politique, sans bien savoir en quoi il consisterait. D'après une opinion qui ne paraît pas invraisemblable, ce coup de théâtre serait une proposition de dissolution à bref délai, qu'appuierait le gouvernement et qui limiterait l'ordre du jour, (une fois la loi électorale votée) à la nomination des 75 sénateurs inamovibles. Les considérants exposeraient que la chambre, ayant fait son testament par la loi électorale, n'a plus qu'à se séparer, que toutes les questions non résolues sont purement législatives et peuvent, par suite, être aussi bien tranchées par les assemblées futures. On croit que tous les groupes conservateurs voteraient, cette fois, la dissolution, d'abord parce qu'ils auraient obtenu le scrutin d'arrondissement; ensuite, parce qu'en se montrant partisans d'un départ rapproché, ils bénéficieraient de leur descendance à un vote de l'opinion, que les radicaux ne cessent d'exploiter à leur seul profit. Le travail fait entre le ministère et les préfetures sur les chances qu'offrent à chaque opinion les divers modes de scrutins, est, comme il a été dit, un simple travail de renseignements. On suppose qu'au moment de la discussion de la loi électorale, les résultats en seront particulièrement publiés par les journaux officieux. Ces résultats arriveraient, en somme, à établir qu'avec le scrutin de liste les deux tiers des sièges législatifs appartiendraient vraisemblablement à des bonapartistes ou à des radicaux, tandis qu'avec le scrutin d'arrondissement la proportion serait presque renversée à l'avantage des groupes modérés. De leur côté, les bonapartistes ont rassemblé leurs informations sur les résultats probables des futures élections. Ces renseignements sont vraiment fort nombreux, très précis, mais il est douteux qu'ils soient aussi exacts. En voici un simple aperçu: Un premier groupe, comprenant environ un tiers des départements, appartiendrait presque irrévocablement au radicalisme. Dans les deux autres tiers, les radicaux seraient en minorité, quel que fût le mode de scrutin adopté. Toutefois, le scrutin de liste atténuerait leur défaite dans une certaine mesure. Sur les 86 départements, beaucoup soit encore le mode adopté, les bonapartistes se prétendent assurés de la majorité dans 40, et d'une minorité importante

dans 20; où ils seraient battus complètement, ce serait uniquement par les radicaux, dans le tiers indiqué plus haut comme sacrifié. Enfin les bonapartistes affirment que les radicaux possèdent des renseignements absolument conformes aux leurs. Vous comprenez que tous ces renseignements ont besoin d'être accueillis sous grand bénéfice d'inventaire. Samedi au lieu, à la chambre de commerce de Paris, une réunion à laquelle assistaient plusieurs députés de la Seine, et l'impôt 3 0/0 sur les valeurs mobilières a été discuté à la suite d'un magnifique rapport rédigé et lu par M. Maleinas; il a été décidé que MM. les députés de la Seine seraient invités à saisir l'Assemblée nationale d'une proposition ayant pour objet de modifier la loi du 29 juin 1872, dont la rédaction un peu obscure a donné lieu, de la part de l'administration, à une interprétation contraire au véritable esprit de cette loi. Il n'y a pas que les places de Paris où les exécutions financières fassent grand bruit pour le moment. On parle, entre autres choses, de l'arrestation à Berlin, d'un célèbre financier allemand, dont le nom a été attaché à presque toutes les spéculations plébiscitaires qu'industrielles des quinze dernières années. Berlin, 31 octobre. Au moment de la clôture de la Bourse, le bruit courait qu'aujourd'hui à midi le tribunal de première instance de Berlin, avait, à son tour, été saisi d'une demande en liquidation judiciaire des biens de M. Straussberg. DE SAINT-CHERON. ETRANGER ETATS-UNIS.— On mande de New-York, le 1er novembre: Le gouvernement a envoyé à M. Caleb Cushing, ministre des Etats-Unis à Madrid, des instructions et un memorandum dont le contenu n'est pas encore connu; néanmoins, les journaux publient une dépêche de Washington, d'après laquelle les instructions données à M. Caleb Cushing seraient inspirées par les vues du Président Grant, lequel regarde l'indépendance de Cuba et l'émancipation des esclaves comme la solution certaine et nécessaire des difficultés existantes. Le Président Grant espérait que l'Espagne aurait résolu spontanément ces questions. Le gouvernement des Etats-Unis ne peut pas prendre une décision sans un mtr examen, à moins que l'Espagne ou Cuba ne le force à la prendre subitement. Le gouvernement des Etats-Unis ne propose, ni ne désire l'annexion de Cuba: il désire, au contraire, sa constitution comme république indépendante. En attendant le gouvernement Américain suivra une politique expectante avec des convictions bien arrêtées sur son devoir quand le moment d'agir arrivera. Le ministre des Finances a ordonné, pour novembre, une vente d'or de deux millions de dollars. ITALIE.— On écrit de Rome, 1er novembre: Dans le banquet d'hier, à Cologne, M. Minghetti parlant de la situation politique, a dit que l'Unité de l'Italie avait fait naître deux craintes: l'une pour la paix de l'Europe, l'autre pour la liberté de la papauté. Or, les faits, a-t-il ajouté, démontrent que ces craintes sont dénuées de fondement. « Les visites des empereurs d'Autriche et d'Allemagne prouvent que ce sentiment est désormais

partagé par les gouvernements et les peuples d'Europe. » On prétend que la visite de l'empereur d'Allemagne pourrait donner l'occasion de changer notre politique ecclésiastique, cela est absolument faux. Notre politique a pour base la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les résultats obtenus ne nous donnent aucun motif pour la changer. Nous devons veiller seulement à ce que le clergé inférieur soit protégé contre les abus du haut clergé, et donner aux laïques une participation dans l'administration des paroisses. Le ministre présentera un projet de loi dans ce sens, conformément à l'article 18 de la loi des garanties. La mission sociale de l'Assemblée (SUITE DE LA LETTRE DE M. DE BELCASTEL). III J'arrive enfin, monsieur le rédacteur, au point culminant peut-être de la mission sociale dont l'Assemblée avait la charge et l'honneur. On aimerait à dire qu'elle s'est montrée capable de l'atteindre. Cela n'est pas encore, malheureusement, et l'espérance, à cette heure avancée, ne serait sans doute qu'une dernière déception. Elle avait un mandat suprême, imposé par les menaces de l'avenir et les rudes expériences du passé, facilité par le premier chute des illusions libérales dans les hautes intelligences séduites, et par des enseignements plus hauts encore, aussi bien que par la voie intime de la raison. C'est celui de rétablir en France la vraie notion de l'autorité et de la liberté; de réaliser ainsi, non par des compromis, des défaillances ou des abandons, mais par l'unité de lumière projetée dans tous les esprits, la pacification générale des Ames de bonne volonté. Il n'est pas question, on le comprend, des libertés politiques; si larges ou si restreintes qu'elles soient, elles n'ont rien à démêler avec la doctrine sociale qui s'affirme ici. Je parle des rapports de la liberté avec l'autorité souveraine, de la justice et de la vérité dont tout pouvoir civil, quelque nom qu'il porte, est le premier vassal. L'Assemblée avait le strict devoir de faire, en la posant sur le roc des principes, une loi générale, ferme et juste, sur la presse: une loi générale, ferme et juste, sur l'association; une loi générale, ferme et juste, sur l'enseignement; elle devait, en un mot, protéger, d'après la règle divine et pour la sécurité sociale, tous les droits naturels de l'homme avec tous ses devoirs. L'a-t-elle fait? Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a inauguré une grande œuvre de délivrance; elle a brisé le joug de l'Etat, maître des esprits par l'université; elle a fondé, par la loi de l'enseignement supérieur, une de ces libertés vitales qui affranchissent l'âme des peuples et ne meurent plus quand on les a conquises, car elles se créent à chaque pas de leur carrière de plus beaux titres, en même temps qu'elles enfantent de plus nombreux et plus forts défenseurs. Un jour, lorsque l'esprit public sera régné par l'action généreuse des universités catholiques et libres, la reconnaissance remerciera jusqu'à l'Assemblée qui leur donna la vie; déjà même, elle y remonte, et ce qui donne tout son prix à la victoire, c'est que la lutte a été vive, l'épreuve sérieuse. L'Eglise a été violemment attaquée, vigoureusement défendue. Le droit d'enseigner la science, en harmonie avec ses doctrines, n'a point passé sous le couvert d'une liberté scep-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 4 NOVEMBRE 1875.

— 62 —

LE PARDON DU MOINE

PAR RAOUL DE NAVERY. XX. LE PARDON DU MOINE. (Suite et fin).

— Soit, pour les biens de ce monde... dit le blessé avec effort; mais s'il s'agit de la vie, ce trésor le plus précieux de tous, et que l'homme est impuissant à rendre quand il l'arrache par le fer?... — Ceux qui sont devant Dieu pardonneront à son exemple, ajouta le moine. — Mais, reprit Lello, supposez qu'un homme ait frappé une créature faible, sans défense; une femme... ce qui est une double lâcheté... que ce meurtrier commis, il ait fui, laissant planer sur un innocent un soupçon odieux... que cet innocent, proscrit, condamné, ait été soumis à une horrible torture, et n'y ait échappé que par miracle... Croyez-vous qu'il existe encore un pardon pour un pareil crime?... — Je le crois! dit le moine. — Quoi! le sang du Sauveur qui

coula sur la croix, suffirait pour laver cette âme immonde?... — Il suffit bien pour laver les fautes, les crimes des générations passées et des générations futures! — Ecoutez! fit Lello, tout à l'heure, j'ai été pris d'une hallucination terrible, l'image de ma victime s'est dressée devant moi... Dans la pénombre de cette chambre, la figure sanglante de Mercédès m'est apparue... — Mercédès, dit le moine d'une voix faible comme un écho. Lello reprit d'un accent saccadé: — Si vous saviez combien je haïssais Alonso Cano... pourquoi? Il me comblait de bontés et je joignais la jalousie à l'ingratitude... Mais je le haïssais comme le serpent envie le lion généreux. Il me semblait que sa réputation, sa gloire, sa fortune étaient autant de vols commis à mon préjudice... Je ne détestais pas seulement Alonso Cano, mais tout ce qui l'approchait. Sa femme à qui je semblais inspirer une sorte de terreur, ses élèves dont le talent laissait loin mon habileté de copiste... Alonso Cano me chassa, je voulais lui laisser la douleur et la honte en souvenir de moi... Après être sorti ostensiblement de la maison, j'y rentra à la nuit, au moyen d'une clef que j'avais conservée... Le maître était absent... Pour un futile motif, sa femme

avait pleuré... Il s'agissait d'un bal puis d'un départ précipité... J'avais assez souvent vu les diamants de dona Mercédès pour en apprécier la valeur... je résolus de ne pas quitter l'Espagne avant de m'en être emparé... Après avoir regagné la petite chambre dans laquelle personne ne soupçonnait mon retour, j'attendis que tous les bruits de la maison eussent cessé les uns après les autres... Je sortis alors, et je me glissai dans l'appartement de Mercédès... Elle semblait dormir... J'arrachai les pierres de leurs écrans et j'allais sortir chargé de mes dépouilles, quand Mercédès, subitement réveillée, me reconnut et poussa un grand cri... J'eus peur qu'on l'entendit, je courus à elle en lui ordonnant de se taire; elle me menaça d'ameuter sa maison contre moi, et je pris mon poignard... Le moine fit entendre un sanglot, mais Lello Lelli, emporté par le souvenir de cette terrible scène, continua: — Je frappai en forcené, en aveugle, en fou, jusqu'à ce que j'eusse les mains rouges, jusqu'à ce que je sentisse inerte ce corps que je criblais de coups de stylet, jusqu'à ce que le souffle s'éteignit sur la bouche que je comprimais... avec violence. Une sanglante écume frangea les lèvres de l'assassin.

— J'ai tué Mercédès! J'ai tué Mercédès! dit-il. Une seconde après, il demanda: — Y a-t-il un pardon pour moi? — Oui, si vous vous repentez... — Oh! ce n'est pas tout, dit Lello, ce forfait, je voulais en rejeter l'horreur sur un autre... et je choisis pour seconde victime le mari de Mercédès. — Après... dit le moine. — Quand une imprudence l'eût jeté entre les mains de la justice, on lui appliqua la torture qui fit de ses membres une boue sanglante. — C'était un martyr! dit le moine avec ferveur. — Eh bien! fit Lello, il me semble que ce crime est encore plus horrible que le premier... Après avoir frappé mon bienfaiteur dans son âme, je l'atteignais dans son honneur pour le lui ravir, dans son corps pour le tuer... Dieu peut-il encore me pardonner cela?... — Il vous le pardonnera... dit le moine. — J'achèverai donc mes aveux... dit Lello Lelli. Il raconta sa jeunesse jusqu'à son arrivée à Madrid, ce qu'il avait fait durant son premier voyage à Naples et les faits qui avaient signalé son apparition en Espagne. Il termina en parlant de la soirée passée la veille chez

Diégo Fuentes, et de l'agression de Francesco qui avait repris par le meurtre l'argent volé par Lello en trichant au jeu. — Vous repentez-vous? demanda le moine. — Je ne sais pas si je me repens, mais je le crois et j'ai peur. — Peur des châtements éternels? — Oui, dit Lello. — Mon frère, dit le moine, avec les mérites du Sauveur Jésus, cette terreur peut vous amener au repentir... Quand l'absolution du prêtre sera descendue sur vous, votre âme se trouvera purifiée... Mais afin de la rendre au Seigneur moins indigne et moins imparfaite, essayez de donner un autre mobile à vos regrets... Souvenez-vous de la bonté du Sauveur des hommes... et reportez votre souvenir sur les miracles de sa miséricorde, vous en viendrez à regretter vos crimes, non pas seulement parce que la justice divine leur réserve un châtement proportionné à la grandeur de l'offense, mais surtout, parce que, en souillant ainsi votre âme, vous avez terni le pur miroir du Sauveur du monde, vous avez profané les trésors de la grâce, foulé aux pieds la rédemption sainte... Oubliez tout à cette heure, hors le crucifix que je présente à vos lèvres! Repentez-vous pour l'amour du divin

Sauveur! et non-seulement vos fautes vous seront remises, mais vous pourrez attendre la félicité suprême accordée aux remords des pécheurs comme à l'amour des justes. En achevant ces mots, le moine tira de sa ceinture un crucifix et l'approcha de la bouche contractée de Lello. — Mon père! mon père! dit le misérable, oui je le crois, Dieu me pardonnera, mais seulement si l'homme que j'ai offensé, livré, torturé me pardonnera... Allez le chercher celui-là... Je quitterai mon lit d'agonie pour me jeter à ses pieds. Je lui crierai: Miséricorde! miséricorde! — Frappe ta poitrine! toi qui a péché, dit le moine avec une autorité surhumaine. Lello Lelli obéit avec un frémissement. Puis, d'une voix dont rien ne saurait rendre la puissance, le moine ajouta: — Absolvez-le! Et tandis que sa main droite se levait pour faire descendre le pardon sur la tête du coupable, le moine, dégageant son front du capuchon qui l'enveloppait, laissa voir aux yeux de Lello Lelli, le visage transfiguré d'Alonso Cano. — Tu m'as trompé dit le mourant, tu n'as pas le droit d'absoudre. — Je suis prêtre depuis hier, répondit le moine, je te pardonne, et je te